

Article

Urgence sanitaire : temps d'impasses pour le
secteur culturel, temps d'espoir pour la culture

Interview de Jean-Michel Lucas

Docteur d'État ès Sciences économiques

Juin 2020

La crise sanitaire du Covid-19 a bousculé la société toute entière et les mondes de l'art en particulier. La période du confinement, débutée le 17 mars dernier, a ouvert une parenthèse qui marquera pour de longues années l'ensemble de la société.

C'est dans ce cadre si particulier, où nous avons vu se produire un bouleversement de nos usages et de nos pratiques tant quotidiennes qu'artistiques, que nous avons décidé, au sein de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes-Spectacle Vivant d'interroger les personnes parties prenantes de la vie culturelle. Nous avons choisi de les questionner tant sur des sujets personnels que professionnels, de connaître leur ressenti ainsi que leurs rêves d'avenir, d'interroger leur nouvelle adaptation au monde et de questionner leurs futurs.

La citation d'Edouard Glissant « *Agis dans ton lieu, pense avec le monde* », que nous avons choisie pour ouvrir toutes nos interviews, trouve ici tout son sens.

D'OÙ NOUS ÉCRIVEZ-VOUS ? ÊTES-VOUS SORTI DE VOTRE LIEU DE CONFINEMENT ?

Mon lieu de confinement est aussi mon lieu habituel de lecture et d'écriture. Je suis manifestement un privilégié. Mais j'ai hâte de retrouver les autres lieux de plus vives relations, car l'expérience

de ZOOM est techniquement efficiente, mais peu subtile pour vivre des interactions de qualité de personnes à personnes.

À QUOI RÊVEZ-VOUS ?

Effectivement, ce serait bien de rêver. Mais en cette période de cauchemars, ce n'est pas trop le moment. La chute immédiate du monde marchand a fait trop de dégâts.

Mon seul rêve est d'imaginer que beaucoup d'acteurs des arts vont refuser de redonner les clés de notre vie future à ceux qui mettent la rentabilité au-dessus de tout. La liberté d'expression artistique est un droit fondamental qui doit passer avant le marché.

Certes, le marché peut, dans certains cas, être bénéfique mais il a de lourds côtés néfastes. D'ailleurs, la crise a montré - celle-ci comme les précédentes - que le modèle de la rentabilité n'avait pas répondu à sa promesse de richesses pour tous. Il a mis à plat les plus fragiles et creusé les inégalités. Sa faillite brutale va, peut-être - c'est mon rêve - rendre réaliste une autre approche des libertés et des dignités des personnes.

COMMENT ENVISAGEZ-VOUS VOTRE ACTIVITÉ MAINTENANT QUE LE CONFINEMENT EST LEVÉ ?

Continuer, encore continuer, toujours continuer, à dire, écrire et redire que la culture n'est pas un secteur d'activités dont il faudrait structurer les productions pour mieux faire des affaires et augmenter le soft power français ou l'attractivité des territoires locaux. Je sens bien que beaucoup trop d'élus de régions ou de métropoles ont arrêté leur pendule de la culture à l'économie créative. Pourtant, avec cette crise, c'est un peu plonger dans une piscine qui se vide .. Dangereux !

Alors, je vais essayer encore de convaincre que l'enjeu culturel est un enjeu d'humanité durable. Chacun a sa culture mais on vit ensemble sur une planète unique et notre responsabilité collective, donc politique, est que les interactions si complexes entre les cultures, permettent de « faire humanité ensemble »....

C'est dans cet esprit qu'avec quelques citoyens de Nouvelle-Aquitaine, nous avons lancé un appel pour que le respect des valeurs humaines soit privilégié avant toute décision notamment économique : chacun devrait s'astreindre - l'État, les collectivités, les associations, les particuliers - à ce que ses décisions passent avec succès un « test d'humanité », c'est à dire un « anti test » où la discussion publique est largement ouverte pour s'assurer que les droits humains fondamentaux de chacun sont privilégiés sur les autres considérations.

Humanité first et non business as usual. Appel à signer : quelle leçon d'humanité pour un monde meurtri ?

QUELLES SONT VOS PRINCIPALES CRAINTES À L'ISSUE DE CE CONFINEMENT ? VOS ESPOIRS ?

Vu le trou énorme que la crise a provoqué dans les activités artistiques, ma crainte est que la réflexion se limite à l'économie de survie. Des aides d'urgences étaient nécessaires, notamment pour les intermittents, mais, à ce jeu, très vite viendra, comme une évidence, la sentence que l'argent public est limité.. alors, on entendra qu'il faut se remettre à vendre, comme avant !

Pourtant, il n'y a là aucune évidence ! C'est seulement la conséquence de l'approche sectorielle de la culture : quand on passe son temps à se vanter que la culture est un marché qui pèse 2 % d'un PIB, il faut s'attendre au retour du bâton : et bien vendez maintenant !

Ma crainte est que même les professionnels des arts continuent

de défendre cette approche sectorielle et tendent la sébile au lieu d'affirmer la valeur d'humanité universelle de la liberté d'expression artistique. En se revendiquant mordicus comme acteurs d'un secteur économique, les acteurs enterrent la politique culturelle et ne peuvent espérer qu'une politique économique appliquée aux industries artistiques rentables. C'est sur la nécessité de structurer « nos » industries culturelles que le Président Macron a conclu son entretien sur la culture.

Mon espoir est que certains acteurs se rebiffent.. J'ai l'impression qu'il est bien mince !!

COMMENT IMAGINEZ-VOUS LE SECTEUR DE LA CULTURE APRÈS LA CRISE ? QUELS IMPACTS LA CRISE AURA-T-ELLE SUR VÔTRE PRATIQUE PERSONNELLE ?

Je ne redis pas que si l'on continue – comme dans la question - à confondre « culture » et « secteur culturel », il n'y a rien de bon à attendre. Pire encore, de plus en plus, j'ai le sentiment que les professionnels des arts qui veulent revenir au système de marché après les malheurs qu'il leur a causés, sont probablement victimes du syndrome de Stockholm, comme si nous étions condamnés au « No alternative ». Pour l'enjeu culturel commun, ce retour à la concurrence est un peu comme donner sa joue gauche quand on vient de prendre un sale coup sur la droite !

Il faudrait plutôt s'unir pour obtenir la garantie que le marché ne sera qu'un outil. C'est l'esprit des conventions Unesco sur la diversité culturelle, reprises dans trois lois sur la culture ! C'est, par exemple, ce que dit l'article 1 de la loi sur le Centre National de la Musique, mais en pratique le Président du CNM a l'air de l'ignorer !

Le marché doit être un outil sous contrôle de tests d'humanité pour qu'il génère plus de libertés et moins de soumissions, d'exclusions ou d'inégalités. Je l'ai rappelé dans un récent article dans Profession-Spectacle (voir : [résister et revenir à la valeur politique de la diversité culturelle](#)) et je continuerai, même si madame la professeure Benhamou est fière de constater qu'aujourd'hui les professionnels des arts ne rechignent plus à penser en termes économiques (<https://www.franceculture.fr/emissions/entendez-vous-leco/aux-cotes-de-la-culture-14-leconomiste-face-a-lartiste>).

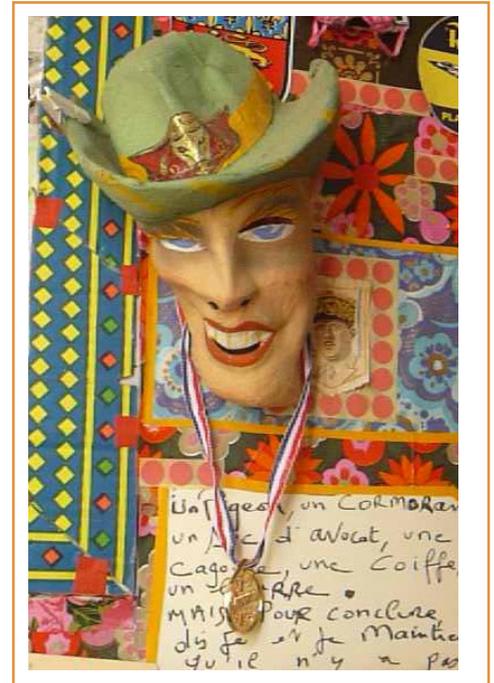
« Continuer, encore continuer, toujours continuer, à dire, écrire et redire que la culture n'est pas un secteur d'activités dont il faudrait structurer les productions pour mieux faire des affaires et augmenter le soft power français ou l'attractivité des territoires locaux. »



Y-A-T-IL QUELQUE CHOSE QUE VOUS AVEZ EXPÉRIMENTÉ PENDANT LE CONFINEMENT QUE VOUS SOUHAITEZ CONSERVER À L'AVENIR ? ET QUELQUE CHOSE D'AVANT QUE VOUS AVEZ DÉCIDÉ DE NE PLUS FAIRE ?

J'ai surtout expérimenté la marque au fer rouge de la vieillesse mourante. J'ai compris, en l'entendant tous les jours, que je faisais partie des fragiles défailnants à protéger. J'ai décidé de résister à cette injonction au silence et à la perte d'autonomie, en continuant mon devoir de critique !

Heureusement, pour moi, nous avons à quelques uns, eu le plaisir de continuer à travailler ensemble. Le confinement nous a permis de souder une volonté collective de garder l'espoir ; humblement, avec nos moyens, en lançant cet appel pour un meilleur respect des droits humains fondamentaux. J'aimerais que l'on puisse poursuivre cette réflexion et que l'appel soit, encore, plus largement relayé.



COMMENT LES DROITS CULTURELS NOUS AIDERONT-ILS À PENSER DIFFÉREMMENT LE SECTEUR CULTUREL PENDANT CETTE PÉRIODE POST-COVID ?

Je sais que nous sommes en France et qu'il faut se féliciter que la politique culturelle ait permis la présence d'activités artistiques presque partout sur le territoire. Mais j'ai été Drac et j'ai bien vu les limites d'une politique qui prétend apporter la culture artistique de quelques uns à la liberté et à la dignité de tous les d'autres, comme si ces personnes n'étaient rien, dans l'ordre culturel ! Le fameux et irrespectueux « accès à la Culture pour tous ».

La responsabilité culturelle publique ne peut s'arrêter là, du moins quand on pense que l'humanité, d'ici et d'ailleurs, est faite de la multitude de libertés de la multitude de personnes qui ont le droit fondamental, chacune, de prendre part à la vie de leur culture et de celles des autres.

Posé comme ça, l'enjeu culturel collectif ne peut pas se réduire au bon fonctionnement des marchés de produits artistiques ou à quelques heures d'EAC. C'est une responsabilité collective

fondamentale pour essayer de maintenir l'unité du genre humain dans un monde qui a tendance à perdre la boule, surtout quand il s'agit de préserver les ressources naturelles !

Avec la référence aux droits humains fondamentaux, donc aux droits culturels, l'idée même de « culture » est une interrogation - pas une solution - sur nos manières si complexes d'exprimer notre humanité aux autres, avec nos pratiques, nos langages, nos actes, nos dits et non-dits, nos imaginaires, nos interactions avec les autres humains et non humains, ... plus tout le reste qui font que nul n'est, et ne doit être, le clone de l'autre.

Les artistes ont tout à gagner à être des acteurs de cette conception d'une humanité durable qui reconnaît les singularités et les libertés effectives de chacun comme conditions premières pour parvenir à des situations les plus justes possibles.

COMMENT ACCOMPAGNER CES ÉVOLUTIONS DANS UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS, RESPECTUEUSE DES DROITS HUMAINS ?

Il y a maintenant des belles expériences de mises au travail des droits culturels en France, notamment avec le travail de Patrice Meyer-Bisch et de son équipe.

Il y a aussi trois lois républicaines qui exigent de respecter les droits culturels, même si les politiques les plus républicains, à commencer par le ministre de la Culture, les ont enterrées vivantes. Le Président Macron n'a même pas fait allusion à ces lois, dont il est, pourtant, le garant. C'est la République à l'envers ! Le décalage est tristement immense entre la volonté du législateur et les intérêts corporatistes de beaucoup d'acteurs du milieu artistique.

Sauf à nier l'État de droit, on ne peut en rester là. Il faut continuer à proposer des pistes de travail.

Ainsi, dans la fiche « Droits culturels » rédigée à la demande de trois agences culturelles régionales, j'ai dégagé quatre axes prioritaires de responsabilité pour engager la démarche de progrès pour les droits humains :

- Permettre aux personnes d'accéder à leur propre culture (notamment patrimoniale) et à celle des autres, en favorisant les parcours émancipateurs qui élargissent les libertés de choix de ce qui fait sens pour elles.

- Affirmer la nécessité pour les responsables publics territoriaux de promouvoir le droit fondamental à la liberté d'expression artistique, sous toutes les formes artistiques, professionnelles ou amateurs, académiques ou non, d'ici et d'ailleurs.
- Assurer l'écoute permanente des cultures pour permettre les conciliations nécessaires : chaque culture a le devoir de reconnaître les autres cultures, pour mieux « Vouloir-vivre-ensemble ».
- Développer la vitalité du territoire – faire « territoire d'humanité » - en favorisant les interactions entre les cultures. Soutenir la vie associative dès qu'elle permet aux personnes de développer leur capacité d'agir en autonomie, de prendre de nouveaux chemins émancipateurs pour elles, d'engager des coopérations bénéfiques avec les autres cultures sur le territoire.

Ce sont là des leçons tirées du travail de réflexion réalisé avec 65 volontaires de Nouvelle-Aquitaine, durant plus deux années, dont on espère, encore et surtout avec cette crise, des décisions, disons positives, de la part de l'exécutif régional.

« Avec la référence aux droits humains fondamentaux, donc aux droits culturels, l'idée même de « culture » est une interrogation - pas une solution – sur nos manières si complexes d'exprimer notre humanité aux autres, avec nos pratiques, nos langages, nos actes, nos dits et non-dits, nos imaginaires, nos interactions avec les autres humains et non humains, ... »

Auteur

Jean-Michel Lucas

Docteur d'État ès sciences économiques.

Jean-Michel Lucas, met à profit son expérience dans l'administration culturelle (directeur régional des affaires culturelles, conseiller au cabinet du ministre de la Culture, Jack Lang, présidence d'associations de musiques actuelles...) et dans la recherche universitaire (maître de conférences à l'Université Rennes 2) pour s'engager dans la défense des droits culturels des personnes. Sous le pseudo du Doc Kasimir Bisou, il poursuit ses travaux sur la critique des politiques culturelles publiques qui, de plus en plus, se contentent de renforcer l'attractivité et le rayonnement culturel des territoires. Il tient une chronique régulière dans le magazine «Profession spectacle» : <https://www.profession-spectacle.com/author/jean-michel-lucas/>

Il a publié en 2017 un ouvrage « *Les droits culturels - Enjeux, débats, expérimentations* ». Territorial éditions.

En 2018/2019, il a copiloté la réflexion collective en Nouvelle-Aquitaine sur les droits culturels :

- Le résumé du rapport
- le rapport complet



Retrouvez nos interviews :
« Confinement, ma vie de
professionnel-le du spectacle »
sur notre site :

<https://auvergnerrhonealpes-spectacle vivant.fr>

URGENCES SANITAIRES : TEMPS D'IMPASSES POUR LE SECTEUR CULTUREL, TEMPS D'ESPOIR POUR LA CULTURE

JUIN 2020

Éditeur : Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant //
Directeur de la publication : Nicolas Riedel // Mise en page :
Laetitia Mistretta, Marie Coste
Crédits photographiques :
Couverture : Simon Harmer et Andres Gomez pour [Unsplash](https://unsplash.com)



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant est soutenue financièrement par le ministère de la Culture / Drac Auvergne-Rhône-Alpes et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
SPECTACLE
VIVANT

33 cours de la Liberté - 69003 Lyon
04 26 20 55 55

contact@auvergnerrhonealpes-spectacle vivant.fr
www.auvergnerrhonealpes-spectacle vivant.fr

SUIVEZ-NOUS SUR    